

**CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE  
DE LA VILLE DE CAEN**



**APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT**

MAISON D'ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S

**Date et heure limites de dépôt des candidatures :**

Le lundi 20 janvier 2025 à 12H00

## I. CONTEXTE

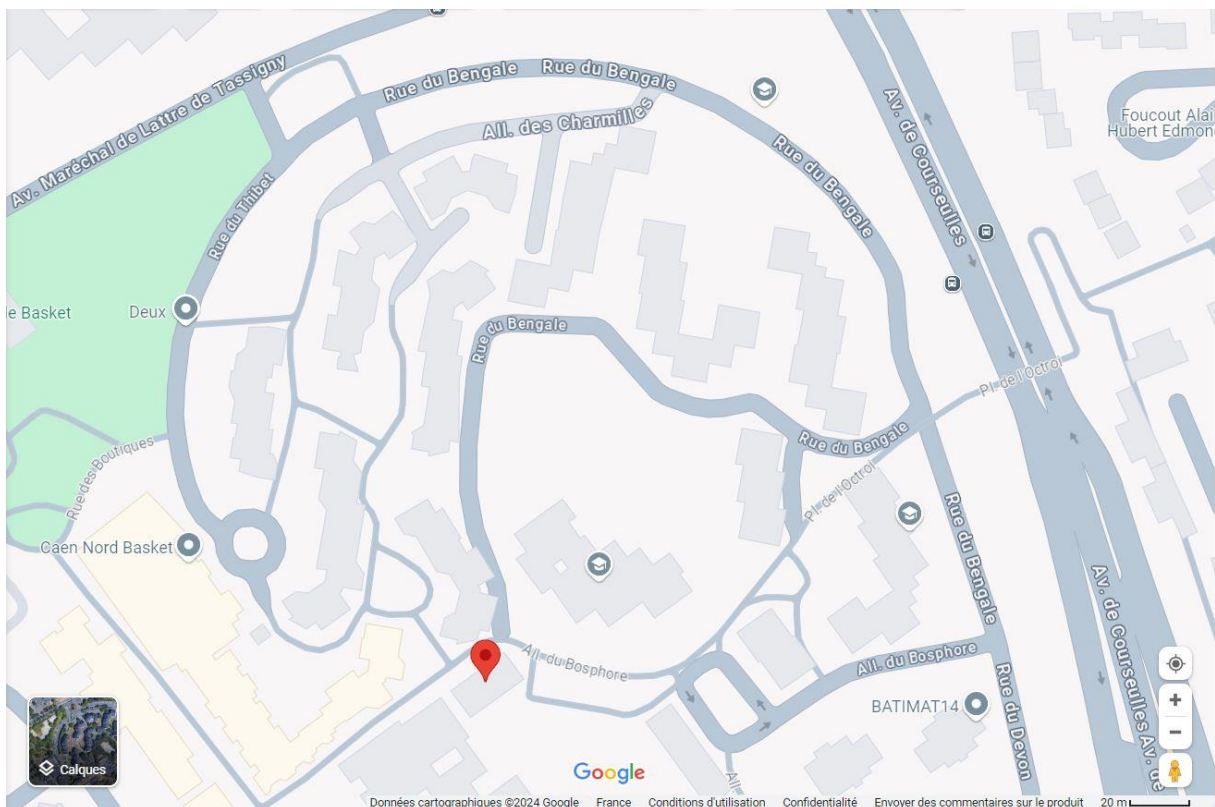
La Ville de Caen gère, via son Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), une offre petite enfance comprenant 13 multi-accueils, 1 service d'accueil familial, 4 relais petite enfance, 5 dispositifs moins de trois ans et 2 lieux d'accueil enfants parents.

La Commune de Caen compte par ailleurs 193 Assistant(e)s Maternel(le)s indépendant(e)s agréé(e)s dont l'effectif baisse et peine à se renouveler, tendance soulignée par l'Analyse des Besoins Sociaux du CCAS et confirmée au fil des bilans et comités de pilotage de ses relais petite enfance, à l'image des évolutions nationales.

Soucieuse de développer sur son territoire une offre petite enfance adaptée, variée et de qualité en réponse aux différents besoins et enjeux, la Ville de Caen souhaite mettre à disposition un local dédié à l'accueil de jeunes enfants en vue de faciliter l'ouverture d'une Maison d'Assistant(e)s Maternel(le)s (MAM) de 16 places – sans intervenir dans la relation entre les familles et les Assistant(e)s Maternel(le)s – idéalement à compter de la rentrée 2025/2026.

## II. LOCALISATION

Le local proposé est l'Annexe de l'école Michel Trégoire, d'une superficie d'environ 170m<sup>2</sup>, situé au cœur du quartier de la Folie Cuvrechef à proximité d'équipements socio-éducatifs, culturels et de plein air (école, multi-accueils, centre d'animation, bibliothèque, aire de jeux).



## **IV. APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT**

Afin d'offrir aux enfants, parents et professionnel(le)s un nouveau type d'équipement petite enfance qui permette un maintien voire un développement du nombre d'assistant(e)s maternel(le)s sur le territoire et une valorisation de son patrimoine bâti, la Ville de Caen lance, *via* son CCAS qui exerce la compétence petite enfance, un Appel à manifestation d'intérêt relatif à la création au sein de ce local d'une Maison d'Assistant(e)s Maternel(le)s de 16 places, idéalement à compter de septembre 2025.

## **V. PORTEURS DE PROJET ÉLIGIBLES**

Tout collectif d'Assistant(e)s Maternel(le)s – agréé(e)s ou en cours d'agrément – constitué en association ou en voie de l'être est éligible à cet Appel à manifestation d'intérêt.

## **VI. CONFIGURATION**

Le local mis à disposition – dont les plans sont joints en annexe – est un établissement recevant du public précédemment affecté au secteur petite enfance – éducation.

Bien qu'en bon état, des travaux de réhabilitation de ce local seront effectués par le CCAS de la Ville de Caen pour satisfaire aux normes bâtementaires relatives à l'accueil de jeunes enfants afin de proposer des conditions d'accueil des jeunes enfants et de travail des Assistant(e)s Maternel(le)s de qualité. L'équipement en mobiliers et matériels de ce local restera par contre à la charge du futur collectif associatif gestionnaire de la MAM.

La mise à disposition de ce local sera encadrée par une convention d'une durée de 4 ans. En application de l'article L2122-2 du code général de la propriété des personnes publiques, cette durée pourra être revue avec les porteurs de projet en fonction de l'importance de leurs investissements.

En contrepartie de cette mise à disposition, le porteur de projet :

- Versera à la Ville une redevance mensuelle de 1 000€ – revalorisée annuellement – correspondant à la valeur locative du local,
- Prendra à sa charge les frais et dépenses de fluides (consommation mensuelle estimée à 360€ – base 2023), d'assurances ainsi que la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

## **VII. RÉGLEMENTATION**

Le projet de MAM devra respecter toutes les normes en vigueur applicables à ce type d'équipement et faire l'objet d'une validation sur pièce et sur place par le Service de Protection Maternelle et Infantile du Département.

Les étapes et délais d'instruction et de validation des dossiers d'agrément (Conseil Départemental) et de subventionnement (Caisse d'Allocations Familiales) de la MAM devront être pris en compte dans le calendrier de mise en œuvre proposé par les porteurs de projet.

## VIII. DOSSIER DE CANDIDATURE

Les collectifs d'Assistant(e)s Maternel(le)s intéressés par ce projet sont invités à se manifester en déposant un dossier de candidature comprenant :

- Un justificatif de la situation juridique du collectif réuni en Association (déclaration en préfecture / statuts ou projet de statuts),
- Un courrier du collectif permettant d'apprécier la motivation et la capacité à ouvrir et gérer une MAM de 16 places,
- Une synthèse du projet du collectif présentant les profils des professionnel(le)s impliqué(e)s (parcours professionnels, formations, expériences) et les caractéristiques de la MAM projetée (organisation, fonctionnement, jours, horaires, ouverture / fermeture, partenariats, etc.),
- Une proposition du collectif d'organisation du local mis à disposition (plan joint en annexe à annoter par ses soins matérialisant l'affectation des pièces et l'ameublement envisagés des différents espaces),
- Une proposition du collectif de comptes d'exploitation de la MAM (dépenses / recettes dont les tarifs envisagés) et de plan d'investissement (besoins / ressources) prévisionnels (trames jointes en annexe à compléter),
- Un calendrier prévisionnel permettant d'apprécier le rétroplanning du projet du collectif notamment ses démarches auprès du Centre Communal d'Action Sociale, du Département et de la Caisse d'Allocations Familiales.

## IX. REMISE DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature complet devra être adressé sous enveloppe – portant la mention « Appel à manifestation d'intérêt Maison d'Assistant(e)s Maternel(le)s » par courrier à :

Monsieur le Président du Centre Communal d'Action Sociale  
45 rue de Bernières  
CS 80225  
14012 CAEN Cedex 1

**La date limite de réception des candidatures est fixée au  
Lundi 20 janvier 2025 à 12h00**

## X. SELECTION DE LA CANDIDATURE

Seuls les dossiers de candidature complets et déposés dans les délais impartis seront étudiés par une commission.

Cette commission sera composée de la Maire Adjointe en charge de l'Education, l'Egalité des Chances, la Famille et la Petite Enfance – Vice-présidente déléguée du CCAS, du Maire adjoint en charge des Espaces Publics et de la qualité du cadre de vie, du Conseiller Municipal délégué du quartier de la Folie Cuvrechef, de la Directrice Générale du CCAS, du Directeur Petite Enfance, du Directeur Adjoint Petite Enfance et de la Coordinatrice des équipements petite enfance.

La commission analysera les dossiers de candidature au regard des éléments suivants :

- La motivation et la capacité à ouvrir et gérer dans la durée une MAM de 16 places sur Caen et son quartier de la Folie Couvrechef,
- L'adéquation des profils des professionnel(le)s impliqué(e)s et des caractéristiques de la MAM projetée,
- L'adéquation de la proposition d'organisation du local mis à disposition pour la MAM,
- La solidité du plan d'investissement et du budget de fonctionnement de la MAM proposé,
- Le réalisme du rétroplanning du projet proposé pour une ouverture au 1<sup>er</sup> septembre 2025.

Les porteurs de projets pourront être reçus en entretien par la commission pour faire le point.

La signature de la convention de mise à disposition vaudra désignation du porteur de projet retenu.

## **XI. CONTACTS**

Pour toute information relative à cet Appel à manifestation d'intérêt vous pouvez prendre contact avec la Direction Petite Enfance du CCAS de la Ville de Caen auprès des :

- Directeur Petite Enfance : [jp.willemin@caen.fr](mailto:jp.willemin@caen.fr) – 02.31.15.38.39
- Directeur Adjoint Petite Enfance : [s.chatelin@caen.fr](mailto:s.chatelin@caen.fr) – 02.31.15.38.64

## **XII. CALENDRIER PRÉVISIONNEL (à titre indicatif)**

20 Janvier 2025	Date limite de réception des candidatures
Fin Janvier - Février 2025	Analyse des projets et auditions
Fin Février 2025	Choix du porteur de projet retenu
Septembre 2025	Idéalement ouverture de la MAM

# **ANNEXES**



## COMPTES D'EXPLOITATION PREVISIONNELS MAM

	2025	2026	2027	2028	2029
<b>Dépenses</b>					
<b>Charges locatives</b>					
Prestations (ménage...)					
Fluides					
Redevance ville					
Achats fournitures (produits d'entretien...)					
Assurance locaux					
Impôts et taxes					
...					
<b>Charges administratives</b>					
Documentation					
Fournitures de bureau (papier, cartouches d'encre...)					
Frais de télécommunication, frais postaux					
Petit matériel de bureau (imprimante...)					
Déplacements					
Divers					
...					
<b>Charges variables d'activités</b>					
Alimentation					
Matériel de puériculture, couches...					
Petit matériel pédagogique et fournitures éducatives					
Frais de sortie et autres activités pédagogiques					
Assurance responsabilité civile, automobile...					
Divers					
...					
<b>Total Dépenses</b>					
<b>Recettes</b>					
<b>Contributions</b>					
...					
<b>Financements</b>					
...					
<b>Total Recettes</b>					

Résultat



## PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL MAM

	2025	2026	2027	2028	2029
<b>Besoins</b>					
<b>Investissements</b>					
Travaux, aménagement					
Enseigne, panneaux					
Matériel					
Mobilier					
Equipements					
...					
<b>Besoin en fonds de roulement</b>					
...					
<b>Trésorerie de démarrage</b>					
...					
<b>Remboursement des crédits</b>					
...					
<b>Total Besoins</b>					
<b>Ressources</b>					
<b>Apport personnel</b>					
Apport nature					
Apport numéraire					
...					
<b>Emprunt</b>					
Emprunt					
Prêt à taux zéro					
...					
<b>Subvention</b>					
Subvention					
...					
<b>Auto financement</b>					
Résultat net (bénéfices)					
...					
<b>Total Ressources</b>					

Ecart